

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2025 – 097

Politique RSE

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et suivants,
- Vu le rapport de présentation du volet RSE du projet d'établissement annexé,
- Et après concertation avec le directoire en séance du 9 décembre 2025,

Approuve le volet RSE du projet d'établissement.

Fait à Vienne, le 9 décembre 2025

Céline VIGNÉ,

Directrice Générale

